

PHARE DE HONDAU OU HÔN-DÂU (TONKIN)

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 avril 1896)

Les adjudications des constructions du phare de Hôn-dâu et de la prison centrale de Hanoï ont eu lieu jeudi au secrétariat général.

Pour le phare de Hôn-dâu

Les rabais suivants ont été faits :

MM. [Eugène Le Roy](#) 12 %

Teissier 21 %

[Rousselin](#) 21 %

Grandmange 7%

Durupt 18 %

MM. Teissier et Rousselin ayant fait le même rabais, un second tour a eu lieu entre eux deux. Tous deux se sont rencontrés avec 24 % de rabais.

Ils ont alors tiré au sort et le lot est échu à M. Rousselin.

.....

M. Rousselin, adjudicataire du phare de Hôn-dâu, est un jeune ingénieur sortant de l'École polytechnique et qui vient d'arriver dans la colonie.

N° 463. — ARRÊTÉ fixant à 26.839 \$ 69 le montant des dépenses autorisées au titre des travaux de reconstruction du phare de Hôn-dâu, adjugés le 16 avril dernier à M. Rousselin.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1896, p. 637)

Du 21 mai 1896

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le projet de reconstruction du phare de Hôn-dâu présenté par le service des Travaux publics le 10 février 1896, approuvé le 27 du même mois ;

Considérant qu'il a été procédé à l'adjudication de ces travaux le 16 avril 1896 ;

Vu le procès-verbal d'adjudication à cette date, duquel il résulte que M. Rousselin a été déclaré adjudicataire provisoire de ces travaux moyennant un rabais de 24 % ;

Vu l'approbation donnée à ce procès-verbal à la date du 27 avril 1896,

ARRÊTE :

Article premier. — Par suite du rabais consenti par M. Rousselin, adjudicataire des travaux de construction du phare de Hôn-dâu, le montant des dépenses autorisées au titre desdits travaux est fixé ainsi qu'il suit :

Travaux à l'entreprise	22.674 \$ 33
------------------------	--------------

Somme à valoir	4.165 \$ 51
Total	26.839 \$ 69

Art. 2. — Le montant des dépenses à payer pour ces travaux ne pourra, sans nouvelle autorisation, excéder en 1896

pour les travaux à l'entreprise	20.000 \$
pour les dépenses sur somme à valoir	3.000 \$

Ces dépenses seront prélevées jusqu'à concurrence de pareilles sommes pour les travaux à l'entreprise sur le crédit inscrit au chapitre II, 3^e section, article unique, § 1^{er} ; pour les dépenses sur somme à valoir sur le crédit inscrit au chapitre 11, 3^e section, article unique, § 2 du budget extraordinaire pour l'exercice 1896.

Art. 3. — Le surplus des dépenses à payer pour achever et solder ces travaux sera autorisé, s'il y a lieu, par des arrêtés ultérieurs et prélevé sur les crédits inscrits soit au budget extraordinaire de cet exercice, soit aux budgets des exercices suivants.

Art. 4. — Le Secrétaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 21 mai 1896.

Arm. ROUSSEAU.

Par le Gouverneur général :
Le Secrétaire général,
J. FOURÈS.

(*L'Extrême-Orient*, 12 novembre 1896)

HON-DAU. — Les travaux du phare avancent rapidement et malgré des difficultés de toutes sortes : transports, temps défavorable, etc, ils seront achevés dans les délais voulus.

M. Rousselin, entrepreneur, M. Mévu, conducteur de T. P. et ses deux surveillants montrent, dans ce travail particulièrement ingrat, un zèle infatigable et une véritable ardeur.

Le feu blanc, à éclipse, aura une assez grande portée et un navire se présentant à l'entrée de la rivière, quel que soit le temps, apercevra toujours un feu, celui des Norways, ou celui d'Hon-dau, sinon tous les deux.

LE PHARE DE HONDAU (*L'Avenir du Tonkin*, 27 février 1897)

Parmi les plus beaux monuments de sottise construits à grands frais avec les fonds de l'emprunt figure, en première ligne, le phare de Hôn-dâu, formant double emploi avec celui des Norway et qui est non seulement inutile, mais dangereux.

Notre confrère Gallois, de *l'Extrême-Orient*, a donné récemment des renseignements sur ce gaspillage insensé dans son article intitulé *l'Œuvre*.

Si nous revenons sur ce sujet, c'est uniquement pour rappeler un souvenir personnel.

Nous trouvant, il y a quelques mois à Haïphong en compagnie de plusieurs officiers de Marine, nous demandions comment il se faisait que la Marine ait pu donner son acquiescement à un tel projet ?

La Marine, nous répondit l'un d'eux, n'a eu ni à approuver ni à repousser cette proposition ; car on ne lui a pas demandé son avis, bien que cela soit à peine croyable.

On a agi à Hôn-dâu, comme à Bac-Ninh. Vous savez que dans cette dernière ville, lorsque M. Rousseau parla de mettre en adjudication un bâtiment destiné à la résidence, le chef de la province s'écria : mais il y a déjà un, celui où vous êtes en ce moment et qui vient d'être terminé.

Tant pis pour lui, répondit le gouverneur, il restera inhabité lorsque l'autre sera construit ; il est même fort heureux qu'il n'ait pas été édifié sur le terrain de l'autre, car sans cela il faillirait le démolir ».

Pour le phare, M. Rousseau avait décidé qu'il y en aurait un à Hôn-dâu ; on eut beau lui dire qu'il y en avait déjà un aux Norway, cela fut inutile.

Une chose étonne cependant, pourquoi M. Rousseau fit-il construire le phare à Hôn-dâu quand, pour être logique avec son entêtement, il aurait dû le faire à côté de celui des Norway ?

Nous allons essayer de répondre à cette question.

Quand, il y a huit ou dix ans, on songea à remplacer la lanterne de la petite île de Hôn-dâu par un feu sérieux et définitif, la question fut étudiée, avec tout le soin qu'elle comportait, par le service de la Marine.

Suivant les conclusions du rapport, on pouvait bâtir le phare soit à Hôn-dâu, soit aux Norway ; les deux emplacements étaient favorables ; on eut soin de donner le devis des deux projets en indiquant les raisons qui militaient en faveur de l'un ou de l'autre.

Dans le premier projet d'emprunt, sous M. Richaud, le programme des travaux à effectuer comprenait un phare à Hôn-dâu, c'est uniquement pour cette raison, que nous voyons dans les projets Rousseau, évidemment copiés sur les anciens, un phare à Hôn-dâu.

Mais depuis le rejet du premier emprunt, il s'était passé bien des choses, dont une des principales était l'achèvement du phare dont l'emplacement avait été arrêté par M. de Lanessan aux Norway*.

M. Rousseau ne pouvait ignorer ce fait, car ayant trouvé que M. de Lanessan avait traité avec un entrepreneur à un prix qui lui parut trop élevé, il chargea ses ingénieurs de continuer les travaux en régie, ce qui eut pour conséquence de faire payer au protectorat une somme bien plus élevée que le prix fixé primitivement.

Eh bien ! malgré tout, il voulut quand même un deuxième phare et on le construisit.

Jamais un homme qui s'est occupé tant soit peu de choses de Marine, le dernier des hâleurs, matelots, pilotes, pêcheurs n'aurait supposé qu'à côté d'un feu de 1^{er} ordre bien voyant, qui suffisait largement à indiquer l'entrée d'une passe, il en fallait un deuxième de même grandeur. Au contraire, lorsque l'on crée un phare, on a bien soin de ne pas laisser subsister ou établir dans son voisinage un deuxième feu qui pourrait amener une confusion en étant aperçu d'aussi loin que le premier.

M. Rousseau en a jugé autrement ; dans son entêtement, il n'a même pas voulu s'incliner devant l'évidence des faits.

Il est vrai d'ajouter que l'argent jeté si stupidement dans la mer par cette folie du phare d'Hôn-dâu ne nuira en rien à la réputation de grande honnêteté de notre dernier gouverneur général.

C. B.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1900)

Nous apprenons la mort à Phu-liên, à l'âge de 72 ans, de M. Victor Gervais, gardien chef du phare de Hôn-dâu, en retraite.

C'est une physionomie tonkinoise qui disparaît. M. Gervais, le père Gervais comme on l'appelait amicalement, était connu de tous. Tous les Tonkinois qui lui ont rendu visite dans sa petite île, alors qu'il était gardien chef du phare de Hôn-dâu, ont certainement gardé de cette excursion un excellent souvenir.

Les obsèques de M. Gervais ont lieu le 5 juin, à 5 heures et demie du soir, à Haiphong. Le corps a été débarqué à l'appontement de l'hôpital pour être conduit au cimetière accompagné par ses nombreux amis.

Nous présentons à sa famille, et à M. Haubmann, garde principal de 1^{re} classe, son gendre, nos compliments de condoléance.

HON-DAU
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1915, p. 4)

Le phare. — Est autorisé l'exécution en régie des travaux de construction de logement pour les gardiens indigènes du phare de Hon-Dau.

Le montant des dépenses autorisées est fixé à la somme de 3.850 \$.

Le « Père Gervais » de Hôn-dâu
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1938)

La presse locale publia en 1889 la lettre suivante :

« Vous connaissez bien M. Gervais, comme tout le monde l'appelle à Haiphong, un brave homme dont les anciens services méritent bien quelques égards. Depuis quelque temps le service des Travaux publics d'Haiphong lui fait mille misères, et le mois dernier lui a infligé une retenue de 15 jours de solde ; on lui a aussi supprimé un sous-ordre nègre qui l'aidait, on ne lui donne ni ligne, ni objets d'entretien pour l'appareil afin de pouvoir le prendre en défaut, le faire révoquer, le remplacer par le gardien du bateau-feu, et mettre à la place de ce dernier un protégé des Travaux publics.

Voilà neuf ans que le père Gervais est à Hôn-dâu, *isolé dans son île où il élève de son mieux toute une nichée d'enfants* sans gêner personne. Tous les pilotes sont là pour certifier la parfaite honorabilité de ce vieux marin. Demandez à MM. Biard, Georges. Henensal et aux autres, vous verrez ce qu'ils vous diront de lui.

« Pourtant, on cherche à le faire révoquer sur la foi de certains racontars de baigneurs de Do-son qui se sont plaints, paraît-il, de ne pas voir toutes les nuits le feu de Hôn-dâu, de l'intérieur de Do-son. En supposant même que sur la terre, il y ait un petit secteur non éclairé, à cause de la projection de la colonne ou de sa potence, s'ensuit-il que le large ne soit pas éclairé — et c'est seulement ce qui importe. Je suis depuis plusieurs jours en mer devant Hôn-dâu, je couche sur le pont de ma jonque, et je puis affirmer que jamais, la nuit, je n'ai cessé de voir le feu du phare briller avec toute son intensité.

« Surtout, et c'est le meilleur argument, les pilotes ne se sont jamais plaints.

« Que les Travaux publics laissent donc le père Gervais tranquille et ne le privent plus d'une partie de ce modeste traitement qui le fait vivre avec ses enfants. »
